



DEPARTEMENT DE L'ISERE  
SERVITUDES  
D'UTILITE PUBLIQUE

# 38297 ARANDON-PASSINS

Direction Départementale des Territoires  
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)  
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9  
tel: 04.56.59.46.49

ECHELLE : 1/10.000 /A0  
MODIFIE LE : 14.03.2019

**NB:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas.  
Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes  
institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS		
date	code	nature
13.10.05		Mise à jour pour la révision n°2 du PLU d'Arandon (38014)
02.12.11		Mise à jour pour la révision du PLU de Passins (38297)
29.07.16		Création de la commune nouvelle d'Arandon-Passins (38297)
14.03.19	AS1	Mise à jour suite à l'arrêt du PLU
	T1	Mise à jour des captages BOIS HAUT - FAYS et captage BACHELIN d'après arrêtés préfectoraux du 10.10.2012
		Suppression de la servitude suite à l'abandon de l'exploitation de la ligne de chemin de fer entre Crémieu et Montaleu.

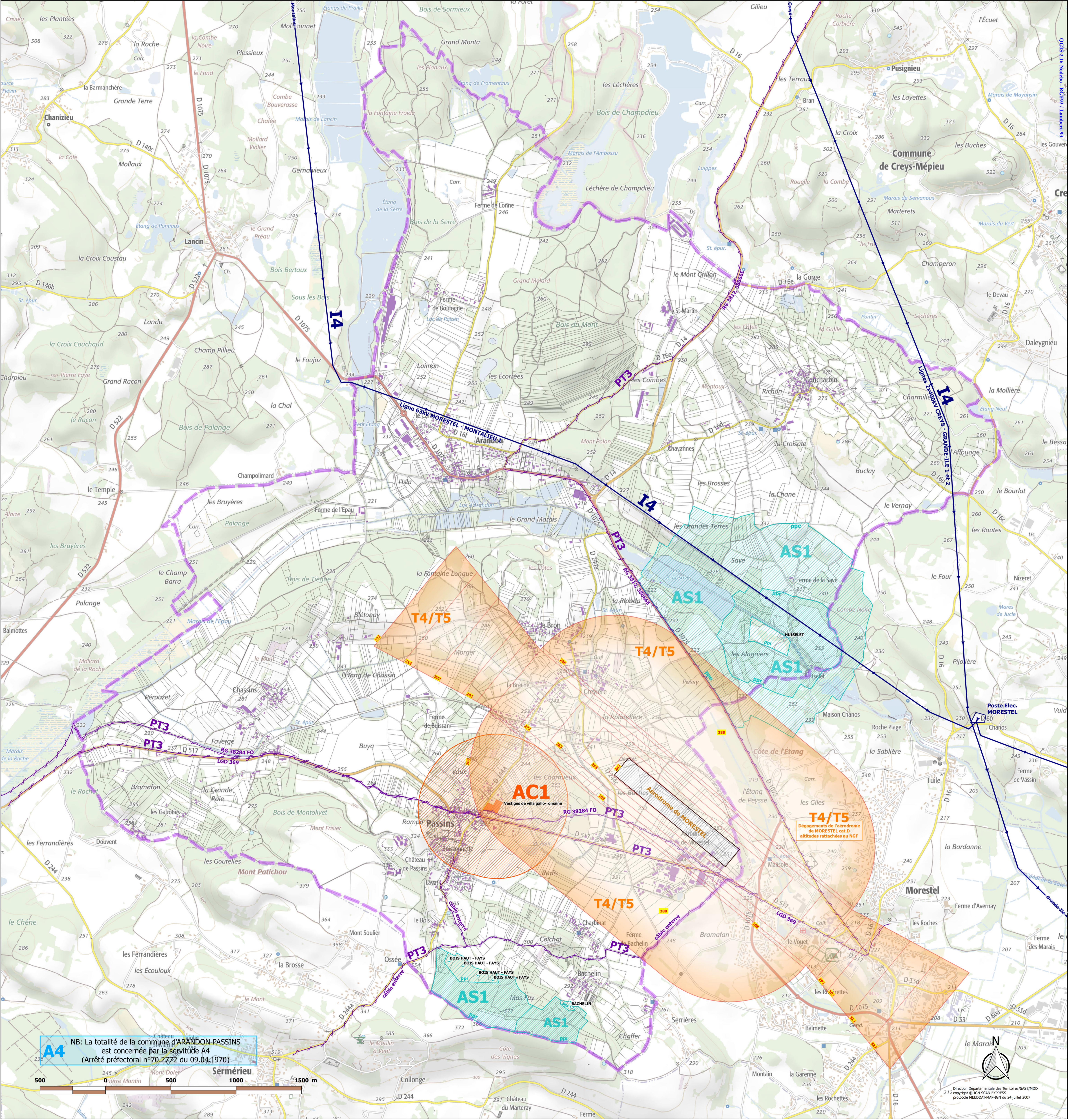
### Légende

- Limite communale (N\_COMMUNE\_DGI\_38297\_038)
- Bâti (N\_BATI\_DGI\_38297\_038)
- Parcellaire (N\_PARCELLE\_DGI\_38297\_038)

### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1 Monument Historique
- AC1 Périmètre de protection de monument historique, R : 500m
- AS1 Captage
- AS1 Captage : périmètre de protection immédiate (ppi)
- AS1 Captage : périmètre de protection rapprochée (ppr)
- AS1 Captage : périmètre de protection éloignée (ppe)
- T4 Lignes Haute Tension
- PT3 réseau téléphonique
- T5 aérodrome
- T5 Zones de dégivrage de l'aérodrome

ECHELLE : 1/10.000 /A0  
MODIFIE LE : 14.03.2019



**A4** NB: La totalité de la commune d'ARANDON-PASSINS est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)

**T4/T5** Déjà existant de l'aérodrome de MORESTEL cat.D altitudes rattachées au NGF